

32 | 15*) AUTORISATION de passer des marchés de gré à gré

Le MAIRE demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à passer divers marchés, savoir:

a) avec la S.I.A.C. de la Rivière des Pluies, pour enlèvement des ordures ménagères, du mois de Juin 1959 au 30 Décembre 1959	728.000.-
- du 1er Mai 1960 au 30 Décembre 1960	728.000.-
b) avec la Maison Jules CAILLE & Cie pour fournitures de:	
- 4 bicyclettes et pièces diverses en 1959	56.040.-
- 13.772 l.,50 d'essence à 30 Fr (du mois d'Août au mois de décembre 1959)	413.175.-
- pièces diverses	4.311.-
- 31.940 litres d'essence (du mois de Juin à Décembre 1960)..	958.200.-
c) avec la Maison Issop A. RAVATE:	
- pour fournitures de divers articles de quincaillerie, en 1959	938.748.-
- en 1960	1.665.960.-
- et pour fourniture de mobilier scolaire en 1960 pour la somme de	1.163.000.-
d) avec l'Entreprise TOUZET, pour :	
- fourniture de matériaux enrobés en 1960	11.000.-
- construction d'une canalisation bétonnée destinée à recevoir les câbles téléphoniques dans la rue de Ste-Anne sur une longueur de 135 m. à 470 Fr le mètre en 1960 ...	63.450.-
e) avec M. CLAIN Vincent pour divers W.C. dans les écoles en 1960 pour un montant total de	
	1.225.428.-
et confection de bable-bancs et tables à tréteaux pour un montant de	333.300.-
f) avec la maison PATEL pour fourniture de mobilier scolaire pour un montant de	
	3.136.600.-
g) avec la Maison RAVATE :	
Chap. XXI - Art. 1 - Entretien des Ecoles Publiques	312.717.-
Chap. XIX - Art. 2 - Mobilier installation	21.550.-
Chap. XIX - Art. 1 - Entretien Bâtiments communaux	217.717.-
Chap. IX - Art. 8 - Matériel divers pour ambulances.....	1.040.-
Chap. XIV - Art. 2 - Entretien des Rues - quais et places Publiques	28.965.-
Chap. XIV - Art. 8 - Canalisation, installation	17.800.-

h) avec la Société Jules CAILLE & Cie, pour fourniture d'essence et d'essence mélangée en 1961, savoir:

Chap. XIV art. 3 - Essence, huile, carburant

25.946 litres d'essence à 30 Fr	778.380.-
565 litres d'essence mélangée à 40 Fr ..	22.600.-

Mis aux voix les divers marchés ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

M:

Albevis le 30 Octobre 1961

D. le Préfet et par conséquent

le Secrétaire Général

Signé: Belotte